Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 21/10/2021
Ecole élémentaire Jean Moulin - Valencin

Tour de table des membres 2021-2022 :

- Equipe enseignante :
  J. CASTELLANO (CP A), E. DELPLANQUE (CP B), O. DEMANGEON (CE1/2 A), E. TOURNIER (CE1/2 B), N. BERTRAND et C. COLLIN (CE1/2 C), L. MANDAS (CM1/2 A), L. DELAPLAGNE (CM1/2 B, remplacement de L. GERARD), C. GILLON (CM1/2 C), M. CHOLLIER (CM A, B et C), C. PLANÇON (CE A et B).

- Parents délégués :
  N. CELLE, A. FAUCILLON, J. RODRIGUEZ, E. COUDRAY, S. VIALARON, B. CAMPOY

- Représentants Mairie :
  A. BLANCHON (adjointe aux affaires scolaires), N. ZAMBARDI et C. BADUFLE (membres de la commission scolaire) et M. GOUJU (coordonatrice des services périscolaires)

- **Excusés :**
  Mme C. TOUGUI (Inspectrice de l'Education Nationale), M. Bernard JULLIEN (Maire)

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation et rôle du conseil d'école**
  - Présentation de l'école (équipe enseignante et effectifs des classes)
  - Composition et rôle du conseil d'école
  - Vote du règlement intérieur
  - Mesures COVID et leurs évolutions

- **Projets pédagogiques**
  - Bilan des évaluations nationales CP et CE1 de septembre 2021
  - Projets annuels de cycle et sorties prévues (et leurs financements)
  - Décloisonnements
  - Activités pédagogiques complémentaires (A.P.C).

- **Mairie et périscolaire**
  - Périscolaire : cantine et garderie (transitions école / cantine)
  - Bâtiments et espaces de la cour (projet de revégétalisation)
  - Sécurité aux abords de l'école
  - Projet d'intervention avec l'association Hugo contre le harcèlement scolaire

- **Questions diverses**
  - Bilan de l'intervention de l'association E-enfance en 2020-2021
  - Autres questions

Secrétaire de séance : J. Castellano

1. Présentation et rôle du conseil d'école :

a) Equipe enseignante

L'équipe enseignante accueille une nouvelle enseignante titulaire : Natacha BERTRAND qui a la classe de CE1/CE2 C. Elle est complétée par Camille COLLIN à mi-temps. Les enseignantes de cycle 3 sont complétées par Marianne CHOLLIER qui était déjà présente en 2020-2021. Les enseignantes de CE1/CE2 à temps partiel sont complétées par Camille PLANÇON.
En ce début d'année, L. GERARD est remplacée dans sa classe par Lou DELAPLAGNE et dans ses fonctions de directrice par Julie CASTELLANO.

Bienvenue à toutes.

b) Effectifs de ce début d 'année : 212 élèves inscrits

CP A : **21** élèves (dont 1 à l'année en GS)	CP B : **20** élèves	CE1/CE2 A : **28** élèves	CE1/CE2 B : **28** élèves
CE1/CE2 C : **28** élèves	CM1/CM2 A : **29** élèves	CM1/CM2 B : **29** élèves	CM1/CM2 C : **29** élèves

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
41	46	38	39	48

c) Rôle du conseil d'école

- Le Conseil d'école donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école.
- Il vote le **règlement intérieur** de l'école.
- Il valide le **projet d'école** élaboré par le Conseil des maîtres.
- Certains points relevant de la compétence du Conseil des maîtres ne donnent lieu qu'à une information au sein du conseil d'école, il s'agit de :
  - La composition des classes, les prévisions d'effectifs,
  - L'organisation des aides spécialisées,
  - Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers,
  - Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves,
  - Les actions pédagogiques et éducatives.

Le rôle des parents délégués élus :
Etre parent délégué, c'est rechercher l'intérêt collectif. Un parent d'élève délégué représente en effet l'ensemble des parents d'élèves. Lorsque l'équipe des parents délégués siège en conseil d'école, elle **représente tous les parents de l'école**. ***Les questions des parents relatives à un point particulier d'enseignement ou relatives à un enseignant ne dépendent pas du conseil d'école.***

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents élus.

Depuis l'année scolaire 2020-2021, les parents délégués constitués en association, Val'Ecole, ont souhaité mettre en place un système de parents référents par classe. L'idée était d'être, au besoin, un lien entre l'enseignant d'une classe et les parents d'élèves, d'être un tiers lors d'une médiation, de soutenir l'enseignant dans ses projets, et éventuellement de guider les parents qui n'oseraient pas venir voir l'enseignant… Le but étant de fonctionner ensemble, renforcer le lien et non plus de fonctionner de manière parallèle. Les parents délégués peuvent être contactés à l'adresse suivante : VAL'ECOLE **: association.valecole@gmail.com**

Nous rappelons tout de même que l'interlocuteur privilégié de tout parent d'élève est l'enseignante de la classe de son enfant. Elle sera à l'écoute et disponible si vous prenez contact avec elle.

d) Vote du règlement intérieur

Plusieurs éléments sont proposés pour une modification du règlement intérieur :
- Un point santé (5.2)

5.2 Santé
Un enfant malade (qui présente des symptômes comme fièvre, vomissements, diarrhées…) ne sera pas reçu à l'école. En cas de maladie en cours de journée, les familles seront contactées pour venir chercher l'enfant. En cas de maladie contagieuse (scarlatine, coqueluche, diphtérie, méningite, grippe endémique, gale, impétigo, hépatite virale), la famille informe immédiatement l'école et l'enfant ne sera reçu à nouveau qu'avec un certificat médical de non – contagion. En cas d'infestation par les poux, informer au plus tôt l'école dans un souci de prévention et traiter immédiatement les cheveux et les affaires de la famille. Aucun médicament ne sera

administré par les enseignants (sauf dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé établi entre les parents, la directrice, l'enseignant et le médecin scolaire pour les maladies chroniques).

En cas de protocole sanitaire établi par les autorités compétentes, les élèves, les enseignants et les parents se doivent de le respecter (port d'un masque, distanciation…).

VOTE : **pour** / contre / abstention

- Le point 7.3 sur l'accueil et la remise des élèves aux familles

7.3 Accueil et remise des élèves aux familles

A l'issue des classes du matin et de l'après-midi, les élèves **sont accompagnés jusqu'au portail** et sont ensuite placés sous la responsabilité de leur famille ou du représentant de celle-ci, **sauf s'ils sont pris en charge par un service de garderie, de cantine ou de bus**. L'enseignant est, en dehors de l'enceinte scolaire, **déchargé de toute obligation de surveillance à l'égard de ses élèves.** ~~, en particulier pendant la durée du déplacement **du portail de l'école au point de stationnement du car** en cas de transport scolaire.~~

Les enfants qui restent à l'école, **au-delà des heures de sortie règlementaires**, ne sont plus sous la responsabilité des enseignants et seront conduits au service périscolaire organisé par la municipalité.

En cas d'urgence, un élève peut sortir avant l'heure réglementaire, accompagné d'un adulte et avec la permission de son enseignant.

~~Les élèves devront, à l'issue des classes, se rendre immédiatement chez leurs parents ou chez l'adulte à qui ils sont confiés.~~

Tous les mouvements d'ensemble (entrée en classe, sortie) doivent se faire en ordre et dans le calme. En fin de demi-journée, les élèves doivent sortir de l'école sans se bousculer ni gêner la circulation.

VOTE : **pour** / contre / abstention

- Un point sur les parents accompagnateurs en sortie (7.5)

Les parents se doivent de respecter le présent règlement et de le faire appliquer aux enfants par une conduite appropriée et éducative (ne pas fumer en présence des enfants, éviter l'usage du téléphone, surveiller son langage).

VOTE : **pour** / contre / abstention

e) Mesures liées au protocole sanitaire (COVID)

- ⇨ Le **lavage des mains** est réalisé, a minima : à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ; avant et après chaque repas ; après les récréations ; après être allé aux toilettes ; le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- ⇨ La **distanciation physique** est respectée lorsqu'elle est matériellement possible.
- ⇨ Le **port du masque n'est plus obligatoire** pour les élèves depuis le lundi 4/10/21. Il est toujours nécessaire dans le bus scolaire.
- ⇨ Une **ventilation régulière** des locaux est effectuée.
- ⇨ La **limitation du brassage** des élèves. Le fonctionnement par niveaux mis en place dès la rentrée (CP / CE1-CE2 / CM1-CM2) permet de continuer à fonctionner en groupes de niveaux indépendants les uns des autres mais pouvant travailler ensemble par classes de mêmes niveaux. Un aménagement de la circulation à l'intérieur de l'école lors des déplacements (récréations, arrivées) a été mis en place.

Pour plus d'information, voir l'infographie du gouvernement concernant les évolutions possibles du protocole sanitaire, jointe au présent compte-rendu. L'Isère est actuellement au niveau 1.

2. Projets pédagogiques :

a. Bilan des évaluations nationales CP et CE1 de septembre 2021

En CP, les évaluations nationales ne signalent rien de particulier. Nous notons toutefois la frustration de certains élèves qui n'ont pas le temps de réaliser certains exercices chronométrés (comparer des nombres).

En CE1, les tests de fluence sont très utiles pour positionner les élèves dans leur apprentissage de la lecture à haute voix : les enseignantes peuvent alors adapter le travail donné en fonction des possibilités de chacun. Elles signalent également le manque de temps pour la réalisation de certains exercices de mathématiques, ce qui place certains élèves dans le groupe des élèves dits « à besoins » alors que les compétences sont acquises et utilisées en classe depuis le début de l'année.

Nous notons également que la lecture à haute voix des élèves en CE2 connait une régression. Nous nous questionnons sur les causes et étudierons cette piste lors de la réécriture de notre projet d'école.

b. Projets annuels de cycle et sorties prévues (et leurs financements)

La bibliothèque

Toutes les classes de cycle 2 participeront au Prix Nord Isère, en lien avec Françoise Vuaillat, bibliothécaire de Valencin. Elle propose aux élèves des classes de cycle 3 de participer au PNI directement à la bibliothèque.

Les enseignantes de cycle 3 ont choisi de ne pas participer à ce prix littéraire et de proposer une sélection sur leur thème annuel.

Les classes de CP reprendront leur travail autour du livre et le rangement d'une bibliothèque en 2e période et feront chacune 2 sorties à la bibliothèque.

Projets cycle 2 :

Le Tour du Monde

Les élèves s'arrêteront à chaque période sur un continent différent. Des sorties, des recettes, des dégustations et des expositions seront proposées aux élèves et aux familles selon les classes et les périodes, dans le respect du protocole sanitaire.

Les élèves de CP ont fait une sortie au Musée des Confluences ce jeudi 21/10 pour découvrir le musée et faire un atelier autour de l'art aborigène. Les élèves de CE A et C iront le mardi 30/11 réaliser la même visite.

Sur le thème du Tour du Monde, les élèves des 2 classes de CP iront à la Maison de la Danse assister à un spectacle le mardi 4 janvier 2022, et les élèves de CE iront au safari de Peaugres.

La natation

Les classes de CE1/CE2 vont à la piscine de St Laurent de Mure pour des séances de natation. Les classes de CE1/CE2 B et C y vont depuis le 17/09 et ce jusqu'au 10/12/21. Par la suite, la classe de CE1/CE2 A ira du 17/12/21 au 25/03/22.

Sur place, des ateliers sont préparés par les maitres-nageurs. Les élèves découvrent un outil, la « pieuvre » qui les guide dans leurs apprentissages. Ils choisissent les exercices qu'ils souhaitent réaliser. Ils s'entrainent et un maitre-nageur valide leur réussite. Les élèves de CE2 plus à l'aise travaillent sur l'endurance.

Les enseignantes sont satisfaites du changement de piscine.

Le cirque

Un professionnel interviendra dans les classes de cycle 2 de mars à juin. Les modalités et dates exactes seront confirmées en janvier. Une présentation du travail effectué sera proposée aux familles en juin.

Projet cycle 3 :

L'espace

Les classes de CM suivent Thomas PESQUET et ses travaux dans la Station Spatiale Internationale. Elles essaient de réveiller un blob pour comparer son évolution à celui qui évolue dans l'espace. Les élèves iront visiter l'exposition consacrée à Antoine de St Exupéry à la Sucrière à Lyon et visiteront le Planétarium le vendredi 17 décembre.

Activité physique quotidienne

Les enseignantes de CM proposent à leurs élèves des séances quotidiennes d'activité physique : de la motricité 2 fois par semaine pendant 10 minutes, du yoga 2 fois par semaine, et en cette 1e période des séances autour du rugby.

La liaison CM2/6e

Une visite du collège d'Heyrieux sera organisée en mars 2022. En mai, un professeur du collège viendra à l'école pour répondre aux questions des élèves. Dès janvier 2022, une réunion sera prévue par le collège pour les parents d'élèves de CM1 et de CM2, aux termes des travaux effectués dans le collège. Nous vous tiendrons informés des dates dès réception.

Des collégiens viendront goûter le dernier jour avec les élèves de CM pour discuter de leur entrée en 6e.

Le professeur d'allemand viendra faire classe aux élèves de CM2 pour promouvoir la langue qui perd beaucoup d'attrait.

Financement des sorties et interventions scolaires

Un budget de 450 € pour les entrées est alloué à chaque classe par la Mairie, qui finance par ailleurs la totalité des séances de natation et un trajet à la bibliothèque par classe.

Le Sou des Ecoles finance, selon les demandes des enseignantes, tout ou partie de certaines sorties, activités ou achats.

Si besoin, la coopérative scolaire, pour laquelle les familles versent une cotisation en début d'année, peut compléter ces financements. Apres une mise en commun des participations des familles, nous avons pu répartir au prorata pour chaque classe 10€ par élève. Merci pour votre participation.

c. Décloisonnements

- CE1/CE2 pour les matières de « Questionner le monde » le jeudi après-midi (domaine du temps pour les CE2 avec Mme TOURNIER, domaine de l'espace pour les CE2 avec Mme COLLIN et les 2 domaines pour les CE1 avec Mme DEMANGEON)

- CM1/CM2 pour l'histoire et la géographie le mardi après-midi (1 groupe de CM1 en Histoire et Géographie avec Mme MANDAS et 2 groupes de CM2 en histoire avec Mme GERARD/DELAPLAGNE et en géographie avec Mme CHOLLIER).
Les 3 classes de CM font EPS ensemble cette année.

NB : L'équipe enseignante organise des décloisonnements afin de rendre plus efficace l'enseignement de certains domaines d'apprentissage, notamment dans les classes à double niveau. Les décloisonnements permettent aux élèves d'être en activité avec une enseignante, sans besoin de travailler en autonomie pendant que les élèves de leur classe de l'autre niveau travaillent un domaine dont ils ne partagent pas le programme. Cette organisation permet par ailleurs aux élèves d'être préparé à la diversité d'enseignements qu'ils connaitront au collège. Les parents délégués soulignent aussi le fait que les élèves apprécient de retrouver, à ce moment-là, leurs camarades du même niveau qui ne sont pas dans leur classe.

d. Activités pédagogiques complémentaires (A.P.C).

Sur le temps de cantine, les APC ont lieu entre 13h05 et 13h35 pour les CP, entre 11h45 et 12h15 pour les CE et les CM. Elles peuvent également être organisées en fin de journée de 16h30 à 17h30 selon les jours choisis par les enseignantes.
Nous privilégions le renforcement des apprentissages scolaires sur ces temps d'APC.

3. Mairie et périscolaire :

a) Périscolaire : cantine et garderie

Parole donnée à M. GOUJU

Des changements importants ont été opérés en ce début d'année.
- Depuis septembre, le service périscolaire est déclaré comme « accueil de loisirs périscolaire », ce qui implique un changement du taux d'encadrement et de règlementation. Le périscolaire fonctionnait déjà comme un accueil de loisirs.
- Le personnel en cantine a été renouvelé.

Le matin, des activités calmes (jeux de société, dessin…) sont à disposition des enfants. Sur le temps périscolaire du soir, une animatrice propose une activité chaque jour pour un groupe de niveau différent (maternelle, CP, CE, CM) ; des petits jeux sont également proposés.

Les effectifs en cantine sont importants depuis le début d'année : 200 / 210 élèves par jour à la cantine ; le même brassage qu'à l'école (CP / CE / CM) est appliqué pour les repas.

Les axes du projet pédagogique sont les suivants : citoyenneté, intergénérationnalité, environnement numérique et respect. A. BLANCHON propose aux enseignantes de faire remonter à M. GOUJU si un besoin se présente sur ces thématiques pour qu'une action soit menée sur le temps périscolaire du soir ou d'envisager un travail transversal avec les enseignants et les parents délégués.

Projets : Boîtes solidaires de Noël, jardin à partir de mars, hôtels à insectes et nichoirs

Des longueurs dans les transitions entre le retour de la cantine et l'école ont été soulevées en septembre. Le temps de prendre le rythme pour les élèves et la nouvelle équipe encadrante : tout est rentré dans l'ordre.

Par ailleurs, l'équipe enseignante propose de reprendre l'élaboration commune des règles de fonctionnement de la cour de l'école : ce travail avait été mené il y a quelques années mais le changement d'équipe côté périscolaire n'a pas permis la pérennité du dispositif. Les élèves, selon les moments de la journée, ne respectent actuellement pas les mêmes règles de limites de la cour ni de sécurité (notamment sur la pente en béton). A noter : les élèves n'ont pas le droit de jouer avec le petit jouet autorisé pour les récréations sur le temps scolaire.

b) Bâtiments et espaces de la cour

Projet de « revégétalisation » de la cour :
En 2020-2021, 3 arbres ont été plantés et 2 nouveaux espaces herbés ont été aménagés. Une réflexion a été menée entre les directeurs des écoles, M. SERTIER, adjoint aux bâtiments de la commune et Mme BEGOUEN-DEMEAUX, adjointe également lors d'une réunion le 1er juillet 2021.
Nous attendons les nouvelles de la commission en charge de ce dossier pour connaitre les étapes prévues en cette année scolaire.

Suite aux exercices de confinement en cas d'intrusion dans l'école et d'évacuation en cas d'incendie, les enseignantes ont fait remonter des demandes spécifiques : avoir des clés ou des verrous pour fermer les salles de classe, être équipées de cornes de brume ou d'un objet dont le son puisse s'entendre à travers toute l'école afin de signaler un danger immédiat, le remplacement des dispositifs de déclenchement d'alarme pour que ce ne soit plus des boîtiers dont il faut casser la vitre.

Sur ce dernier point, A. BLANCHON nous informe que M. SERTIER a déjà prévu ce remplacement sur le budget 2022.

c) Sécurité aux abords de l'école

Le policier municipal veille à la circulation aux abords de l'école au quotidien. Le parking enseignant est beaucoup plus rarement utilisé par les parents d'élèves quand ils viennent récupérer leurs enfants à la garderie.
NB : L'hiver arrive et la nuit tombera plus tôt : attention à votre circulation piétonne sur le parking avec vos enfants que nous ne voyons pas forcément en reculant.

Question des parents délégués :
Le parking des parents est dangereux car tous les parents ne circulent pas dans le même sens.
La mairie se renseigne sur les raisons des modifications des entrées et sorties du parking, et verra éventuellement pour mettre un sens de circulation.

d) Projet d'intervention avec l'association Hugo contre le harcèlement scolaire

Suite à des remontées de parents d'élèves en Mairie autour de ce sujet, la Mairie propose, avec le soutien du Centre social d'Heyrieux, de faire intervenir dans les classes l'association Hugo pour aborder le sujet du harcèlement scolaire avec les élèves du CP au CM2.

Questionnements de l'équipe enseignante : Quel est le contenu des interventions ?
Remarque des parents délégués : Il serait pertinent de proposer aussi une conférence pour les parents afin de connaitre la définition et les enjeux du terme « harcèlement scolaire », pouvoir identifier si son enfant est harcelé ou harceleur.

Décision du conseil d'école
Nous validons l'action pour l'école élémentaire ; la mise en œuvre et les modalités restent à définir.
Nous soulignons cependant qu'il est important de ne pas créer d'angoisse là où il n'y en a pas.

4. Questions diverses :

Question de Val Ecole : Quel bilan a été fait par les enseignantes de CM concernant l'intervention de l'association E-enfance sur les écrans en 2020-2021 ?

Réponse des enseignantes de CM :
Les interventions étaient adaptées et complémentaires du travail mené en classe. Les élèves ont apprécié et se sont identifiés à l'intervenant, jeune et compétent. Le message est bien passé. Merci pour cette proposition.

Les parents délégués et les enseignantes s'accordent pour renouveler cette action tous les 2 ans.

Prochain conseil d'école : Lundi 7 février 18h